

## Registre des codes-créanciers

### Notice informative pour l'attribution d'un numéro de contrôle (numéro C) **Psychologues-psychothérapeutes employés**

Les numéros C sont attribués aux personnes employées dans le cadre d'une activité salariée. Le rattachement du numéro C au numéro RCC de l'employeur permet de certifier la relation de travail et indique que le professionnel engagé remplit les conditions requises pour fournir des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Cela sert notamment à la présentation transparente de la fourniture de prestations et au contrôle des décomptes.

Veillez annoncer les psychologues-psychothérapeutes employés qui exercent leur profession médicale sous leur propre responsabilité professionnelle en conformité avec LPsy, et qui satisfaisant aux critères de l'art. 50c let. a et b OAMal (ordonnance sur l'assurance-maladie). Enregistrez-vous dans le portail en ligne et saisissez les informations suivantes concernant vos employés:

- Numéro AVS
- GLN personnel
- Adresse e-mail personnelle (demeurant valable également après un changement d'emploi)

Par la suite, vos employés recevront un e-mail leur demandant de s'enregistrer resp. de confirmer la relation salariée. Les documents suivants doivent être disponibles:

- Autorisation cantonale d'exercer en tant que psychologue-psychothérapeute conformément à l'art. 22 de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy)

**Si vous fournissez des prestations à la charge de l'AOS:**

- Confirmation cantonale attestant que les critères de l'art. 50c let. a et b OAMal sont satisfaits si l'employeur fournit des prestations à la charge de l'AOS

L'attribution d'un numéro C est régie par les dispositions ci-dessous:

Conditions générales du registre des codes-créanciers (CG RCC)

Règlement sur les taxes

Ces documents peuvent être consultés sur le site de santéservices sa à l'adresse suivante:  
[www.santeservices.ch/fr/applications-de-branche/registres/bases-juridiques-rcc](http://www.santeservices.ch/fr/applications-de-branche/registres/bases-juridiques-rcc).